



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **19 décembre 2017**, à la salle Bonne Entente à 19 heures 30. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6 est absent.

À l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2018**
- 3. Levée de l'assemblée**

Résolution numéro 171-2017
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 172 -2017

Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2018 soient acceptées au montant de 2 306 035 \$.

Levée de l'assemblée à 20 heures 40 minutes l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 15 janvier 2018.

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **19 décembre 2017**, à la salle Bonne Entente à 20 h 45. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6 est absent.

À l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Avis de motion concernant le règlement 109-2017 "Taxation 2018"**
- 3. Endroits désignés pour l'affichage des avis publics**
- 4. Renouvellement du programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de fréquentation scolaire**
- 5. Adoption des comptes pour la fin d'année 2017**
- 6. Levée de l'assemblée**

Résolution numéro 173-2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Avis de motion

Monsieur Roger Couture fait l'annonce qu'à une prochaine séance de conseil, les membres du conseil adopteront le règlement 109-2017 concernant la taxation 2018.

Ce règlement comprendra tous les taux de taxation qui seront en vigueur pour l'année 2018.

Résolution numéro 174-2017**Endroits désignés pour l'affichage des avis publics**

Attendu que la municipalité doit disposer de deux endroits attitrés pour afficher ces avis publics ; attendu que ces endroits désignés doivent être des lieux publics ; attendu qu'actuellement, les deux endroits désignés sont le bureau municipal et la caisse populaire Desjardins ; attendu que suite à la vente de l'immeuble de la caisse populaire Desjardins, il n'y aura plus de babillard prévu pour l'affichage ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les deux endroits désignés pour l'affichage des avis de la municipalité ainsi que de la MRC de Lotbinière, et ce à parti de ce jour, soient au bureau de la municipalité au 423-B rue Principale, ainsi qu'à l'Alimentation Saint-Sylvestre au 859 rue Principale.

Résolution numéro 175-2017**Renouvellement du programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de la fréquentation scolaire**

Attendu qu'une mise à jour importante du programme d'accès à la propriété ainsi qu'une reformulation ont été adoptés en décembre 2016 ; attendu que ce programme est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 ; attendu qu'il doit être reconduit annuellement ou modifié si nécessaire ; attendu que cette nouvelle formule semble être appréciée ; attendu qu'il n'y a pas eu de dossier problématique au cour de cette année, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de reconduire le programme d'accès à la propriété résidentielle, industrielle et de la fréquentation scolaire, version de décembre 2016, pour l'année 2018, et ce sans modification.

Résolution numéro 176-2017**Adoption des comptes pour la fin de l'année 2017**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7037 à 7098 inclusivement.

Levée de l'assemblée à 21 heures 15 minutes l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 15 janvier 2017.

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
